

Code de déontologie pour les adhérents Swico

1	Intégrité	1
2	Prospection des clients	1
3	Événements clients	2
4	Cadeaux et invitations	2
5	Prestataires	2
6	Obligation d'assistance	2
7	Égalité de traitement	2
8	Modèles de travail et de temps de travail	2
9	Sécurité au travail et protection de la santé	3
10	Relève, formation initiale et continue	3
11	Public	3
12	Responsabilité sociale	3
13	Durabilité	3

Guide éthique pour le secteur des TIC

Après une phase de développement intense au sein des différentes commissions et à l'issue d'une consultation de ses adhérents, Swico a élaboré le code de déontologie suivant.

L'association des sociétés suisses spécialisées dans les technologies de l'informatique et de la communication (ITC) entend ainsi définir les comportements appropriés et acceptables et ceux qui ne le sont pas.

Compte tenu de sa forte représentativité dans le secteur, l'association souhaite également que la publication de ce code de déontologie et le débat qui l'accompagne aient un impact au-delà des seuls adhérents.

1 Intégrité

Nous ne tolérons pas que les collaborateurs recourent à des méthodes inéquitables ou contraires à l'éthique pour atteindre leurs objectifs, serait-ce dans l'intérêt (financier) de l'entreprise. Les systèmes de compensation que nous mettons en place sont conçus de manière à n'offrir aucune incitation implicite à tout comportement contraire à l'éthique, quel qu'il soit. Les supérieurs hiérarchiques qui feindraient d'ignorer ce type de comportement ou y inciteraient seraient sanctionnés ou éloignés.

2 Prospection des clients

En matière de prospection, nous renonçons à tout ce qui peut soumettre les clients potentiels ou leurs décideurs à une pression qui n'est pas liée directement à l'approvisionnement du produit. S'agissant de la comparaison avec les offres concurrentes, nous délivrons des informations véridiques et transparentes, sans jamais faire acte de dénigrement.

3 Événements clients

Il est souvent utile d'inviter des clients potentiels ou existants afin de leur présenter l'offre de l'entreprise dans les conditions de production réelles, de discuter des spécifications en tête à tête ou d'échanger des informations. À cette occasion, nous veillons toujours à limiter au strict minimum la « contrepartie » privée (non requise par les relations professionnelles) pour les invités, dans une mesure adaptée au sujet, aux participants et aux circonstances.

4 Cadeaux et invitations

En fonction des branches et du contexte, les cadeaux et les invitations (sponsoring, etc.) font partie des pratiques en usage dans le milieu des affaires et ne peuvent pas toujours être évités. Toutefois, les cadeaux seront limités au strict minimum et devront être pensés de manière à bénéficier en priorité à l'entreprise et non au destinataire en tant que particulier.

5 Prestataires

Nous travaillons exclusivement avec des fournisseurs respectant des standards professionnels équivalant aux nôtres. Avant d'engager toute collaboration, nous signalons à nos interlocuteurs que nous considérons tout comportement contraire à l'éthique ou tout manquement à l'intégrité comme un motif de résiliation immédiate de la relation d'affaires. Nous donnons des consignes claires à nos fournisseurs (par exemple en matière de développement durable ou de conditions de travail équitables) et vérifions leur comportement – y compris parce que nos clients et le grand public peuvent nous rendre responsables de leurs manquements.

6 Obligation d'assistance

Nous nous engageons à assumer la coresponsabilité du bien-être de nos collaborateurs. C'est pourquoi nous structurons les processus de manière à ce que les collaborateurs soient respectés et traités comme des professionnels et individus responsables. Nous veillons à ce que ni l'entreprise, ni les supérieurs hiérarchiques ne fixent d'objectifs qui soient de nature à solliciter les collaborateurs à l'excès, que ce soit de manière physique ou psychique. Nous nous organisons de telle manière que les collaborateurs puissent demander de l'aide de façon rapide, simple et non bureaucratique en cas de problèmes professionnels.

7 Égalité de traitement

Notre entreprise est organisée de telle manière que tous les collaborateurs soient traités de façon équitable et selon les mêmes critères, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur origine, de leur confession, de leur orientation sexuelle, de leur situation familiale ou de leur état de santé. Cela comprend notamment des perspectives d'évolution professionnelle identiques et un salaire égal à travail égal.

8 Modèles de travail et de temps de travail

Dans la mesure du possible, il appartient à nos collaborateurs de décider de leurs horaires et de leurs modalités de travail, dans le cadre des dispositions légales, des exigences de

l'entreprise et de leur fonction. Notre offre en la matière est très souple, tant en ce qui concerne l'étendue du poste (temps partiel, partage du poste de travail, etc.) que la fourniture de la prestation. Nous savons que cela ne profite pas seulement aux collaborateurs, mais également à l'entreprise dans la mesure où les collaborateurs sont plus motivés et performants.

9 Sécurité au travail et protection de la santé

Nous sommes conscients de notre responsabilité au regard de la protection et de la santé de nos collaborateurs. C'est pourquoi nous surveillons constamment la sécurité au travail, que nous maintenons à un niveau élevé. Nous proposons à nos collaborateurs des programmes de prévention des accidents et de protection de la santé. Partout où cela s'impose, nous prenons des mesures afin d'éviter aux collaborateurs de se surmener (disponibilité permanente, accumulation des rendez-vous, stress).

10 Relève, formation initiale et continue

Nous veillons à assurer la relève dans les secteurs professionnels présents au sein de l'entreprise. À cet effet, nous offrons des places d'apprentissage et nous assurons à nos apprentis un suivi supérieur à la moyenne. Si nous ne sommes pas en mesure de le faire pour des raisons de modèle économique ou de structures, nous nous engageons dans des réseaux d'entreprises formatrices, proposons des places de stagiaires et de formation ou mettons l'accent sur la formation continue interne et externe.

11 Public

Que nous soyons une PME locale ou une entreprise multinationale, nous nous comportons en toutes circonstances comme « entreprise citoyenne » de Suisse. Nous ne nous contentons pas de respecter les obligations légales, nous apportons également notre contribution à l'évolution de la société, dans la mesure de nos possibilités. Par ailleurs, nous informons le public de l'évolution de l'entreprise dans une mesure appropriée.

12 Responsabilité sociale

Nous sommes conscients qu'en Suisse de nombreuses prestations relevant de l'État et de la société civile sont fournies par des bénévoles. C'est pourquoi nous sommes disposés à octroyer à nos collaborateurs des horaires flexibles à cet effet, dans la limite des possibilités offertes. Notre entreprise adhère aux associations professionnelles pertinentes pour notre branche et nous nous y engageons tant dans le contenu qu'au travers des moyens personnels.

13 Durabilité

Nous nous engageons au sein de notre entreprise en faveur de la préservation des ressources naturelles. Nous misons sur la formation et sur l'aménagement de nos procédures pour obtenir un usage parcimonieux des ressources matérielles et énergétiques. Dans la mesure du possible, nous privilégions le recyclage. D'autre part, nous procédons à

l'élimination correcte de tous les déchets, notamment en tant que signataires de la convention Swico Recycling dans tous les domaines où nous agissons.

1.1.15 /hh